

**Le 30 juin deux mille vingt, à 18 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en le gymnase Michel Adam d'Octeville-sur-mer en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.**

**1) Appel nominal :**

**Etaient présents à l'appel nominal :** Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DÉGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Valérie VAST, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Bruno PIZANT.

**Etaient absents :** Patrick SILORET (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Annie DURAND.

**2) Désignation du secrétaire de séance :** Mme Valérie VAST.

**3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2020**

*La délibération est adoptée à l'unanimité, sous réserve des modifications suivantes :*

- *Bruno PIZANT :*

- o *sur la question 14 (page 9) : j'avais demandé en quoi consistait le fait d'être chef lieu de canton et qu'est-ce que ça implique ? Lors de la préparation des listes pendant la campagne électorale, j'ai rencontré Françoise CHARLES et Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT qui exigeaient que nous baissions les indemnités des élus.*

*Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : M.PIZANT fait état de propos qu'il n'a pas tenus lors du conseil du 9 juin, et nous en sommes tous témoins. Ce procédé est inadmissible.*

*Bruno PIZANT : je souhaite que les conseils soient dorénavant enregistrés.*

*Thierry LAFFINEUR : nous n'y sommes pas favorables ! Nous avons fait réaliser des devis sur cette question dans le mandat précédent. Les coûts de sonorisation sont très importants. Une sonorisation implique également que l'on retranscrive les débats. Or, cela représente une charge beaucoup trop importante pour des besoins minimes.*

*Jean-Louis ROUSSELIN : je propose que nous retranscrivions dans le compte-rendu de la dernière réunion tant les propos de Bruno PIZANT que ceux de Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.*

- *Bruno PIZANT : en page 10 : il est indiqué que toute l'opposition vote contre.*

*Jean-Louis ROUSSELIN : je souhaite effectivement que nous précisions les noms des personnes plutôt que d'indiquer « l'opposition ».*

- *Philippe DESHAYES : page 14 : les propos de M. ROCHE sont clairs. Mais sont en opposition avec ce qui figure dans la page précédente.*

*Marie-Pierre PIROCCHI : nous ne sommes pas d'accord avec la formulation « principe de la subvention ».*

*Olivier ROCHE : les spécificités juridiques sont contrôlés par les services de la mairie. Les élus se prononcent bien sur le principe de la subvention, c'est-à-dire sur la volonté d'accorder une subvention. Je vous propose de ne pas modifier le procès-verbal sur ce point.*

- *Bruno PIZANT : page 14 : j'ai indiqué qu'une société doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales pour obtenir une subvention.*
- *Bruno PIZANT : page 17, je n'ai pas parlé de 12 terrains familiaux.  
Jean-Louis ROUSSELIN : on va retirer le chiffre de 12.*
- *Jacques MARTIN : page 14 : je n'ai pas parlé de faiblesse de la subvention de la Communauté urbaine, mais je m'interrogeais sur le fait que cette société aurait bénéficié d'une subvention en compensation de l'expulsion de la société de Mont-Gaillard.  
Jean-Louis ROUSSELIN : nous n'allons pas refaire le débat sur l'attribution de la subvention.  
Ce n'est pas l'objet de la discussion sur le procès-verbal.*

#### **4) Adoption d'une convention avec le Sporting club Octeville**

**Monsieur le Maire :** le Sporting club Octeville (SCO) a pour objectif le développement de la pratique du football en compétition pour un public mixte.

Pour lui permettre de mettre en place ces activités d'intérêt général, le conseil municipal a décidé lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2020 d'attribuer une subvention d'un montant de 24 700 €, dont 3 000 € de subvention exceptionnelle. Celle-ci, étant d'un montant supérieur à 23 000 €, doit faire l'objet d'une convention entre la commune et l'association.

Je vous propose d'adopter la convention pluriannuelle jointe à la présente délibération.

#### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Claudine MABIRE :** dans le deuxième paragraphe de la note de synthèse, il est indiqué 24700, dont 3000 €.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** cette erreur est sans conséquence, parce qu'elle figure dans la note de synthèse et non dans la délibération. Elle sera tout de même rectifiée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **5) Adoption d'une convention avec l'association Arc-en-ciel**

**Monsieur le Maire :** l'association Arc-en-ciel exploite une crèche de 50 berceaux dans les locaux de l'ancienne Maison de l'enfance d'Octeville-sur-mer.

En application d'une délibération du conseil municipal du 26 octobre 2015, une première convention a été conclue entre la commune et l'association Arc-en-ciel, dont l'objet est de définir les conditions de la participation financière de la commune au fonctionnement de la structure et son concours financier dans le cadre de l'application du barème de participation familiale journalière préconisé par la Caisse nationale d'allocations familiales.

Par délibération du 20 mars 2017, une deuxième convention, d'une durée de trois ans, avait été adoptée, en application de la première convention, pour définir les conditions du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Arc-en-ciel pour l'exploitation de la crèche.

Cette dernière convention est maintenant arrivée à expiration et doit être renouvelée.

#### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Philippe DESHAYES :** comment pouvons-nous avoir le bilan d'activités de l'association ? Je souhaite vérifier ce que l'on vote quand on vote une subvention.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** le rapport d'activité est adopté en assemblée générale. Il est public.

**Thierry LAFFINEUR :** la demande est bien entendue légitime. Ce soir, on vote la convention. La subvention est votée chaque année en début d'année au moment du vote du budget.

**Claudine MABIRE :** dans l'article 4, le montant de la subvention est erroné.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** il s'agit d'une erreur. Le montant exact est de 227 500 €.

**Claudine MABIRE :** il y a une erreur dans la numérotation des articles de la convention.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** elle va être rectifiée également.

**Jacques MARTIN :** a-t-on la répartition des berceaux entre les Octevillais et les enfants des autres communes ? On nous a informé par ailleurs qu'il y avait une liste d'attente jusqu'en 2021 !

**Jean-Louis ROUSSELIN :** chaque mois, l'association nous transmet la liste des enfants qui fréquentent la crèche. Les services communaux vérifient régulièrement que les enfants sont bien domiciliés à Octeville-sur-mer. Pour ce qui concerne la liste d'attente : il est vrai qu'elle existe, mais ça montre le succès de la crèche. Et je dois dire que, de mon point de vue, il n'est pas étonnant qu'il existe une liste d'attente. La plupart des inscriptions se font sur l'année, comme pour les écoles. Dans ces conditions, la liste d'attente est normale et montre une organisation et une anticipation pour les familles.

Il existe enfin d'autres modes de garde sur le territoire octevillais, par exemple la Maison d'assistantes maternelles.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (abstentions : M. Bruno PIZANT, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Claudine MABIRE).*

## **6) Renouvellement de la commission communale des impôts directs :**

**Monsieur le Maire :** l'article 1650-1 du code général des impôts dispose : « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs, ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit ».

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Contrairement à ce qui prévalait auparavant, il n'est plus obligatoire de désigner comme commissaires des personnes domiciliées hors de la commune. Il n'est plus non plus nécessaire de

désigner des titulaires et des suppléants.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** je ne siégerai pas à cette commission. Je vous propose de désigner Thierry LAFFINEUR pour me représenter et de désigner les 27 autres membres du conseil municipal, ainsi 5 autres membres de vos listes (pour Octeville Demain : Elsa VASSE, Daniel COIGNET, Anne LANCTUIT ; pour Ambitions Octeville : 2 membres à désigner).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **7) modification des tarifs du service Enfance jeunesse**

**Monsieur le Maire :** lors de la séance du conseil municipal du 14 mai 2018, vous avez adopté une nouvelle tarification pour les structures de l'enfance.

Je vous propose d'adopter une nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** je souhaite apporter une petite modification au document qui vous a été transmis. Je vous propose de ne pas modifier la première tranche parce que nous estimons qu'elle est un peu élevée.

**Après discussion,** cette proposition est adoptée.

**Jacques MARTIN :** Mme VAUDRY aurait annoncé en conseil d'école une restriction du nombre d'enfants en périscolaire en septembre.

**Frédérique VAUDRY :** non, ce n'est pas ce que j'ai annoncé. Nul ne sait comment la rentrée de septembre pourra être organisée en raison de la crise sanitaire que nous subissons. Tout dépend des protocoles sanitaires qui seront applicables en septembre prochain : soit on reprend en mode normal, soit on reprend en mode dégradé, mais je n'ai pas les éléments pour pouvoir prendre une décision dès maintenant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **8) décisions modificatives**

**Monsieur le Maire :** je vous propose d'adopter une décision modificative.

#### **Régularisation comptable pour la prise en charge du Compte épargne temps d'un ancien agent parti dans une autre commune**

Fonction	022 Dépenses imprévues de fonctionnement	Article 62878 – Fonction comptable 020 Remboursement de frais à d'autres organismes publics
Débit	- 600.00 €	
Crédit		+ 600.00 €

#### **Subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**

Fonction	020 Dépenses imprévues d'investissement	Article 20421 – Fonction comptable 020 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé
Débit	- 10 000 €	
Crédit		+ 10 000 €

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**9) adoption d'une convention constitutives de groupement de commandes pour la fournitures d'abonnement mobilité (GSM)**

**Monsieur le Maire :** la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la ville du Havre, le CCAS de la ville du Havre, la commune de Sainte-Adresse, la commune de Manéglise, la commune d'Harfleur, la commune de Gainneville et la commune d'Octeville-sur-mer doivent renouveler leurs marchés pour la fourniture d'abonnements mobilité (GSM).

L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, après signature d'une convention constitutive qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Au regard de l'intérêt économique que présente le groupement de commandes pour cette fourniture de services, un projet de convention a été établi.

La Communauté urbaine Le Havre Métropole, désignée comme coordonnateur du groupement, est chargée des opérations de mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres.

**Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Bruno PIZANT :** une analyse a-t-elle été faite entre ce que nous payions auparavant et ce qu'on va payer demain.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** nous étions jusqu'à présent en groupement de commande avec l'UGAP, ce qui nous permettait de bénéficier de tarifs très attractifs. Le marché de l'UGAP a été renouvelé avec un opérateur qui fonctionne très mal sur le territoire communal et on ne peut donc pas y prendre part. D'où le recours au groupement de commande avec la Communauté urbaine. Celle-ci a bien entendu fait une étude préalable au lancement du marché. Il est probable que nous payions avec le nouveau marché un peu plus cher que ce que nous payions auparavant : ceci est dû au fait que le marché avec la Communauté Urbaine est d'une moindre importance que celui de l'UGAP.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**10) Renouvellement de l'accord-cadre avec Emulsion**

**Monsieur le Maire :** par délibération du conseil municipal du 21 mars 2016, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec le groupement Emulsion – Era - Topo. Ce marché est arrivé à expiration.

Je vous propose de passer, pour une durée de quatre ans, un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable en application des articles R.2122-3 et R.2162-4 du code de la commande publique.

**Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Marie-Pierre PIROCCHI** : peut-on avoir une répartition du marché qui sera attribué à chacun des membres du groupement ?

**Olivier ROCHE** : c'est un marché global sur 4 ans. Il n'est pas possible de vous répondre parce que je n'ai pas de boule de cristal : il faut comprendre la nature du marché que nous passons avec Emulsion : un accord-cadre prévoit les conditions des relations contractuelles pendant 4 ans. Cet accord-cadre se déclinera en marchés subséquents selon nos besoins : si l'on a plus besoins d'études sur la voirie, la part d'Era sera plus grande que si nous n'avons que des besoins d'études paysagères réalisées par Topo...

**Bruno PIZANT** : le chiffres d'affaires de 2017 (environ 160 000 €) est très faible au regard des sommes qu'on a attribuées à Emulsion.

**Thierry LAFFINEUR** : le chiffre d'affaires lié aux commandes de la commune s'élève à environ 50 000 € par an sur les 4 années du marché.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : 2017 est une année particulière pour Emulsion, en raison d'un arrêt-maladie de très longue durée d'une personne d'Emulsion. Depuis lors, l'activité est répartie à la hausse et la société travaille sur de nombreux autres projets, notamment me semble-t-il sur un gros marché à Dieppe.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Bruno PIZANT).*

#### **11) Attribution d'un marché à la société Oreka pour le complément d'une étude de programmation pour le centre culturel**

**Monsieur le Maire** : par décision du maire du 8 décembre 2017 avait été attribué un marché de programmation pour la construction d'un espace culturel à Octeville-sur-mer.

L'intégration au projet d'une bibliothèque - médiathèque nécessite de revoir à la marge la programmation et ainsi de passer un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable selon l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

*La délibération est adoptée à la majorité (contre : Bruno PIZANT ; abstention : Brigitte PRINCE, Jacques MARTIN, Claudine MABIRE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES).*

#### **12) Subvention à l'achat de vélos électriques**

**Monsieur le Maire** : afin d'augmenter la part modale du vélo sur le territoire de la commune d'Octeville-sur-mer, je vous propose de mettre en place un subventionnement à l'achat de vélos par des particuliers.

Cette aide s'adresserait aux habitants de la commune d'Octeville-sur-mer, ainsi qu'aux agents de la commune même domiciliés à l'extérieur.

Je vous propose que l'aide :

- soit d'un montant maximum de 40 % du prix d'achat TTC, ladite subvention étant plafonnée :
  - o à 200 € pour un vélo à assistance électrique ou un tricycle à assistance électrique ;
  - o à 100 € pour un vélo pliant ou un tricycle à propulsion musculaire ;
  - o à 250 € pour un vélo cargo à propulsion musculaire ;
  - o à 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique ;

- soit augmentée d'un montant de 50 € pour les parents d'enfants Octevillais qui achèteraient une remorque à vélo et qui s'engageraient à déposer leurs enfants à l'école ou à la crèche à vélo ;
- soit limitée à un vélo par famille toutes les deux années civiles ;

Je vous propose également d'instaurer un plafond de 10 000 € de subvention par an, dont 600 € maximum par an pour l'attribution d'une subvention aux agents communaux demeurant en dehors du territoire de la commune d'Octeville-sur-mer.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Marie-Pierre PIROCCHI :** quelle est la date de démarrage du dispositif ?

**Bruno PIZANT :** il est indiqué que le bénéficiaire devrait rembourser l'aide s'il ne conserve son vélo pendant 3 ans. En pratique, cela sera difficile à vérifier.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** il sera compliqué de le vérifier, tout comme vérifier que les bénéficiaires doivent déposer leurs enfants à vélo quand on subventionne une remorque. Pour autant, nous pouvons demander une attestation sur l'honneur.

**Frédérique VAUDRY :** beaucoup d'entreprises procèdent par la vérification par échantillonnage. Ce pourrait être notre cas également.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **13) Attribution d'une subvention au Centre des jeunes agriculteurs pour l'organisation d'un Festival de la terre à Octeville-sur-mer**

**Monsieur le Maire :** le Centre des jeunes agriculteurs de la Seine-Maritime a présenté à la commune une demande de subvention pour l'organisation d'un Festival de la terre à Octeville-sur-mer au mois de septembre prochain.

Je vous propose de leur verser la somme de 1 000 €, sous réserve que la situation sanitaire permette d'organiser effectivement la manifestation.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Marie-Pierre PIROCCHI :** est-ce le centre ou le cercle des jeunes agriculteurs ?

**Françoise DEGENETAIS :** c'est le Centre des jeunes agriculteurs !

**Jean-Louis ROUSSELIN :** nous allons vérifier !

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **14) Adoption de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale**

**Monsieur le Maire :** la police municipale et la police nationale ont chacune vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune d'Octeville-sur-mer.

Je vous propose d'adopter une convention de coordination avec l'Etat, afin de préciser les modalités de coordination des interventions de la police municipale avec celles de la police nationale. Elle précise notamment la nature et les lieux d'intervention des agents de la police municipale.

Je vous propose d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de coordination pour une durée de trois ans.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 15) **Participation au dispositif « colonie apprenante »**

**Monsieur le Maire :** conséquence de la crise sanitaire que vient de traverser le pays, le gouvernement a décidé de proposer des aides aux enfants qui ont rencontré des difficultés d'apprentissage, quelles qu'en soient les raisons.

Parmi ces aides figurent les « colonies apprenantes » : celles-ci sont proposées par des colonies de vacances classiques et bénéficient d'un label délivré par l'Etat. Elles proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

**Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour** (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20% du financement.

Je vous propose de prendre part à ce dispositif et de le proposer aux familles Octevillaises dont les enfants se seraient retrouvés en difficultés en raison de la crise sanitaire. Un travail de recensement de ces enfants a été effectué par l'école élémentaire ; une vingtaine pourraient être concernés.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Frédérique VAUDRY :** 31 élèves ont été recensés par les enseignants. On a décidé de mettre en place le dispositif « colonie apprenante » sur la commune pour aider les enfants qui auraient été mis en difficulté par la période de crise sanitaire que nous venons de traverser. La commune payera aussi le transfert vers le centre de vacances situé à Jumièges.

**Marie-Pierre PIROCCHI :** le coût pour les familles est donc de 0 € ?

**Frédérique VAUDRY :** c'est bien ça !

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 16) **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

**Monsieur le Maire :** j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Procédure adaptée - Marché d'insertion professionnelle et sociale pour l'entretien des plages et des falaises de la commune d'OCTEVILLE-sur-mer	Aquacaux	32 560 € HT	Du 26 juin 2020 (ou de sa date de notification si elle est postérieure) au 25 juin 2021, reconductible 2 fois

Procédure adaptée - Travaux de réfection de la toiture terrasse à l'école maternelle les Lutins à OCTEVILLE-sur-mer	Sautreuil Couverture Etanchéité	137 705,45 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Procédure adaptée - Travaux pour le remplacement de l'escalier filles à l'école Jules Verne	Bois Industrie	15 819,98 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement

*Le Conseil municipal prend acte.*

### INFORMATIONS DIVERSES

#### **Jean-Louis ROUSSELIN :**

- à la demande de la préfecture, nous allons devoir convoquer un conseil municipal le 10 juillet pour désigner les grands électeurs pour les élections sénatoriales ;
- nous avons été démarchés par la commune de Cauville-sur-mer pour la fabrication de repas à leur cantine scolaire. Cette coopération ne sera pas possible dans l'immédiat parce que nous ne pouvons pas livrer les repas ;
- un nouvel exploitant a déposé des moutons sur les parcelles situées à l'arrière de l'école Les Falaises. Une convention sera passée au prochain conseil municipal ;
- nous avons décidé de ne pas organiser de cérémonie du 14 juillet en raison de la crise sanitaire.

#### **Olivier ROCHE :**

- la concertation préalable pour le projet Eco-bourg porté par Logéo Seine Estuaire s'est terminée le 25 juin : 16 remarques ont été portées au registre. 8 d'entre elles portent sur des souhaits d'achat ou d'attribution de logement. Les autres remarques concernent la présence de bois ou de zinc sur le projet, mais également sur la gestion dans le temps des parties communes et le stationnement.

#### **Michèle GAUTIER :**

##### **Manifestations à venir :**

- Ciné toiles le 25 août ;
- Festiv'art les 12 et 13 septembre.

Elles seront réalisées avec les gestes barrières et consignes sanitaires et en fonction des directives gouvernementales à cette date.

**La bibliothèque municipale** restera fermée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Pour faciliter l'accès à la culture au moindre coût, la municipalité a décidé de mettre en service une bibliothèque ambulante intitulée « le Livre volant » devant la pop-up Galerie, le jour du marché dominical, de 9 h 45 à 12 h 45, à compter du 5 juillet.

Le fonctionnement est fondé sur le principe de l'échange : chacun pourrait déposer et emprunter des livres gratuitement, l'idée étant que les livres et les plaisirs de lecture circulent librement et activement entre les habitants.

### Accueil post confinement - centre de loisirs Mercredi :

- mercredi 13 mai : 1 en maternelle ; 2 en élémentaire
- mercredi 20 mai : 4 en maternelle ; 5 en élémentaire
- mercredi 27 mai : 6 en maternelle ; 4 en élémentaire
- mercredi 3 juin : 11 en maternelle ; 7 en élémentaire
- mercredi 10 juin : 13 en maternelle ; 11 en élémentaire
- mercredi 17 juin : 11 en maternelle ; 11 en élémentaire
- mercredi 24 juin : 15 en maternelle ; 12 en élémentaire
- mercredi 1<sup>er</sup> juillet : 12 en maternelle ; 11 en élémentaire

Fréquentation enfants dans les accueils des écoles du 13 mai au 1<sup>er</sup> juillet :

- école maternelle : 73 enfants ;
- école primaire : 63 enfants.

### Inscriptions centre de loisirs été 2020.

JUILLET	MATERNELLE	PRIMAIRE
1 <sup>ère</sup> semaine	24 enfants par jour	entre 19 et 24 enfants par jour
2 <sup>ème</sup> semaine	22 enfants par jour	20 enfants par jour
3 <sup>ème</sup> semaine	entre 22 et 24 enfants par jour	entre 22 et 24 enfants par jour
4 <sup>ème</sup> semaine	entre 14 et 15 enfants par jour	entre 15 et 18 enfants par jour
<b>AOUT</b>		
1 <sup>ère</sup> semaine	16 enfants par jour	entre 21 et 23 enfants par jour
2 <sup>ème</sup> semaine	entre 14 et 16 enfants par jour	entre 20 et 24 enfants par jour
3 <sup>ème</sup> semaine	26 enfants par jour	entre 20 et 21 enfants par jour

### Frédérique VAUDRY :

Deux conseils d'école se sont déroulés les 23 et 29 juin : on ne sait pas encore quelles seront les conditions de la reprise. Les effectifs resteraient stables à la rentrée. En raison de la reprise, on restera sur 2 heures de pause méridienne.

**Bruno PIZANT :** vous indiquez que le nombre d'enfants sera stable à la rentrée. Or, les parents d'élèves m'ont indiqué que le directeur envisageait la création de deux classes ?

**Frédérique VAUDRY :** on a 192 élèves aux Lutins cette année ; pour l'an prochain 190 sont inscrits à l'heure actuelle. A l'école Jules Verne, on aura 390 élèves, comme l'an dernier. Les enseignants craignent des inscriptions en cours d'année en raison de livraison de logements.

### Denis RIOULT :

Je souhaitais faire un point sur l'école Les Falaises : le 16 juin, nous avons encore subi une inondation importante, malgré le surdimensionnement de l'exutoire de la toiture réalisé par l'entreprise missionnée par l'assurance. Nous avons décidé de déposer un

référé constat. Il permet de faire constater les désordres par un expert et d'aviser les entreprises concernées. Une fois le constat dressé, nous pourrons réaliser les travaux. 12 sociétés sont assignées. Le jour du constat, une partie de la toiture sera déposée pour constater les désordres sous la toiture.

**Bruno PIZANT** : j'avais indiqué il y a quelques jours qu'il fallait solliciter des mesures d'hydrométrie dans les Placoplatre et dans les bétons pour éviter que le bâtiment se dégrade. Si les travaux devraient durer, il faudrait demander la prise en charge des structures modulaires à louer par les entreprises...

**Jean-Louis ROUSSELIN** : dans cette affaire, notre attitude est humble : comme nous ne sommes pas des experts, nous demandons à la justice d'en désigner. Je regrette que vous ayez récupéré politiquement cette affaire, notamment par la diffusion d'une vidéo qui a sidéré beaucoup de gens, notamment l'équipe enseignante. L'humilité est une vertu M. PIZANT...

### QUESTIONS DIVERSES

**Jacques MARTIN** : je souhaitais parler de la piste cyclable : au moins trois propriétaires des terrains sur lesquels elle a été réalisée n'ont pas été payés. Par ailleurs, des motos et des scooters circulent sur cette piste.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : le Département doit encore prendre un arrêté sur la circulation. Une fois qu'il sera pris, la signalisation verticale sera posée. Cela permettra de verbaliser les engins à moteur qui circuleraient sur la piste.

Pour ce qui concerne le paiement, c'est effectivement le cas. Les propriétaires avaient signé une autorisation de démarrer les travaux. La crise sanitaire a créé du retard dans de nombreux domaines et j'imagine que c'est pour cette raison que les actes notariés n'ont pas encore été signés entre la Communauté urbaine et les propriétaires.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.**